Notice épidémiologique concernant la situation dans le canton de Genève pour la semaine 52 (27.12.2021 au 02.01.2022)

Appréciation de la situation

- L'augmentation massive des infections se poursuit, avec >1'400 nouvelles infections/jour et environ 2'000 pour le seul 30 décembre. Il s'agit d'un nombre record, jamais enregistré depuis le début de la pandémie.
 - Le taux de reproduction effectif était estimé à 1.48 à Genève le 20.12 (contre 1.14 autour du 14.12), signe tardif de résurgence épidémique Le dispositif cantonal de test est toujours saturé avec >35'000 tests hebdomadaires réalisés: en conséquence, des personnes symptomatiques ne sont pas testées.
 - Le taux de positivité a doublé de 13.5% à 26% en une semaine. Cette concentration reflète, d'une part, la circulation extrêmement importante du virus dans la communauté et d'autre part, la surcharge sur le système de dépistage qui atteint ses limites.
- La charge sur le système hospitalier est en nette augmentation, pour le moment surtout en lien avec le variant delta (delta: 55%, omicron: 45%). Le nombre de patients en cours d'hospitalisation continue d'augmenter (passant de 173 à 192 en dix jours). La vitesse d'augmentation est alarmante. Le nombre de patients en soins intensifs reste stable mais élevé, passant de 18 à 20 en dix jours.
- Dans la communauté, omicron est actuellement le variant majoritaire et représente maintenant 90% des infections. Avec une période d'incubation courte, un échappement vaccinal partiel et une transmissibilité élevée, il provoque l'absence simultanée de nombreux travailleurs avec un risque élevé pour la continuité des activités, notamment au sein d'un système de santé déjà sous très haute tension.

Cellule COVID-19

- La charge est extrême sur le dispositif de test et de contact tracing qui priorise désormais les clusters sensibles et l'appels aux personnes testées positives n'ayant pas rempli de formulaire.
- Priorisation des tâches, en privilégiant l'appel des personnes testées positives et la réalisation des enquêtes d'entourage. Les personnes ayant rempli seules leurs données en ligne ne sont plus systématiquement appelées.
- Les données statistiques continues sont priorisées en raison de la grande charge sur le système d'information, chargé liée au nombre très élevé de nouveaux cas positifs.
- Dès le 1^{er} janvier 2022, modifications des critères de quarantaine: raccourcissement à 7 jours et seuls les contacts étroits vivant sous le même toit ou ayant des contacts intimes sont mis en quarantaine, ceci quel que soit leur statut immunitaire (exception: pas de quarantaine pour les personnes vaccinées/boostées ou guéries depuis moins de 4 mois).
- Dépistages larges ou ciblés, en diminution à cause de la sur-fréquentation du dispositif cantonal de dépistage.
- Les allégements d'isolement (personne testée positive) ou de quarantaine (cas contact) ne sont facilités que pour le personnel de santé, dès lors que la présence du professionnel est jugée impérieuse pour la continuité des soins. Les conditions pour les allégements d'isolement et de quarantaine ont été envoyées au système de santé et sont transmises sur demande. Pour toute autre demande exceptionnelle d'allégement de quarantaine (cas contact) et en l'absence d'autre possibilité: derogation.covid@etat.ge.ch.

Actualités

- Adaptations:
 - Mise en route des allégements d'isolement pour les professionnels de la santé, exemption de quarantaine pour les professionnels de la santé,
 - o Augmentation des capacités de testing (+1000 tests/jour depuis le 30.12),
 - o Recours à l'armée avec début d'entrée en fonction le 12.01.22
- Le système de santé reste mobilisé: cliniques privées, renfort d'ancien médecins du réseau des urgences genevois, renforcement de la garde pédiatrique, numéro de l'AMGe pour trouver un médecin durant la période de vacances scolaires.
- Mise en œuvre de l'étape 2 de la réquisition des cliniques privées. Fédération des ressources hospitalières pour permettre d'augmenter les capacités d'accueil et report des interventions chirurgicales non urgentes. Précisions dans <u>ce communiqué</u>.
- Ouverture d'un centre de test (PCR, Ag, pédiatrie dès 6 ans et adulte) >1000 tests/jour à la rue de la Tour 2, 1205 Genève.
- Ouverture de la vaccination Kids dès ce jour.
- RAPPEL: Il n'y a plus de quarantaine de retour de voyage d'une zone à risque mais une obligation de déclaration et de test. Toute personne entrant en Suisse doit présenter le <u>formulaire d'entrée</u> complété (région frontalière exceptée) ainsi qu'un résultat de test PCR négatif. Les voyageurs se refont tester (PCR ou test antigénique rapide) à J4-J7 s'ils ne sont pas vaccinés (mesure transitoire pour alléger la charge sur le dépistage). Ces tests sont obligatoires dès 16 ans, recommandés dès 6 ans.
- RAPPEL: Ouverture de la dose booster pour les personnes de plus de 16 ans qui ont été vaccinées depuis plus de 4 mois. Fin de la prescription médicale pour les personnes vulnérables.
- RAPPEL: les personnes symptomatiques ET les personnes indiquant avoir été exposées au COVID-19 sont testées dans le cadre du pilier I sans devoir présenter de pièce justificative (anc. notification SwissCovid ou SMS du Service du médecin cantonal) ni d'ordonnance, peu importe leur âge ou leur statut vaccinal.
- RAPPEL: Les tests antigéniques rapides sont à nouveau pris en charge par la Confédération depuis le 18.12.21.
- RAPPEL: Mesures complémentaires depuis le 20.12.21:
 - o Port du masque obligatoire dès la 5P à l'école ainsi que dans les milieux intérieurs professionnels (sauf bureau individuel).
 - o Le certificat COVID ou l'attestation ainsi que le port du masque sont obligatoires dans les hautes écoles.
 - Application renforcée du certificat 2G à l'intérieur pour les lieux de culture, loisirs, sport, restaurants et événements (2G+ facultatif). Là où on ne peut ni porter un masque ni consommer assis (discothèques, piscine, sport intensifs, bars, musique) le 2G+ s'impose.
 - Le certificat COVID et le port du masque sont aussi obligatoires dans les discothèques, restaurants et bars en intérieur, de même que la collecte des données dans les discothèques.
 - Réunions de famille et entre amis max 10 personnes dès 1 personne non vaccinée ou non guérie. A l'intérieur, max. 30 personnes (2G); à l'extérieur, max. 50 personnes. A l'extérieur, le certificat COVID 3G est obligatoire dès 300 personnes.
- Télétravail obligatoire.

Ressources

- Les recommandations et documents d'information aux professionnels de la santé (état au 03.12.2021)
 https://www.ge.ch/document/covid-19-recommandations-cantonales-destinees-aux-medecins-traitants-concernant-coronavirus
- Les informations concernant les enfants et les écoles https://www.ge.ch/covid-19-se-proteger-proteger-autres/enfants-scolarite-nouveau-coronavirus
- Campagne "OUI MAIS" sur la vaccination

https://www.ge.ch/teaser/ouimais

- Les informations sur le certificat COVID https://www.ge.ch/certificats-covid-19
- Le point sur le testing: Quel type de test et pour quelle situation ?
 https://www.ge.ch/covid-19-se-faire-tester/quel-type-test-quelle-situation
- Vaccination des personnes des 12-15 ans, depuis le 2 juillet https://www.ge.ch/se-faire-vacciner-contre-covid-19/campagne-vaccination-geneve
- Institutions, entreprises ou organisations assimilées peuvent soumettre leur projet de plans de protections et dépistage à l'adresse <u>testing.covid@etat.ge.ch</u>
- L'actualité épidémiologique la plus récente du COVID-19 à Genève peut être consultée sur https://infocovid.smc.unige.ch/
- Les derniers chiffres concernant la vaccination à Genève https://www.ge.ch/se-faire-vacciner-contre-covid-19/chiffres-campagne-vaccination-geneve
- La liste des pays d'intérêt avec nécessité de preuve d'immunité (cliquer sur "Liste des pays")
 https://www.hug.ch/medecine-tropicale-et-humanitaire/infos-pratiques
- Tests rapides: déclaration obligatoire par les réalisateurs du test des résultats négatifs (<24h) et positifs (<2h) dans le cadre du pilier 1 seulement sur: https://forms.infreport.ch

Hotlines

- Ligne d'information cantonale pour toute question en lien avec le coronavirus, le certificat COVID-19 et la vaccination: **0800 909 400** 7/7.
- Les personnes symptomatiques peuvent appeler une ligne dédiée pour évaluation et conseil: **022 427 88 00** 7/7. Depuis le 23 décembre 2021, les personnes recherchant un médecin peuvent appeler l'AMGe au **022 708 00 26** (0730-1900, 1800 les veilles de jours fériés) pour orientation vers un médecin disponible.
- Les personnes en quarantaine ou en isolement bénéficient d'un numéro dédié pour toute question 7/7, qui leur est directement communiqué.

Les hotlines sont actuellement surchargées et nécessitent de la patience.